



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 15 août 2023, la Résolution n° C-2023-0877 autorisant le projet particulier impliquant le terrain situé au 560 de la rue Louis-de-France permettant d'autoriser le maintien en place d'un garage isolé existant de 27 mètres carrés.

Cette résolution est maintenant en vigueur et actuellement déposée dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 4 octobre 2023.

M^e Yolaine Tremblay, greffière